## Mairie de Montrottier Département du Rhône

## D'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie

**DEMANDE:** 

- De prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire,

Je soussigné Thomas BONNIER Agissant en qualité de président du Mont du Lyonnais Foot Ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- D'ouvrir un débit temporaire à Montrottier, Le 24 juin 2023 à l'occasion du Tournoi de Foot De 14h00 à 00h00 au Stade de Montrottier.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le 19 juin 2023, Signature du demandeur B

## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu, l'article 122-27 du Code des Communes,

Vu, l'article 1 48 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955)

Vu, les articles L 131 et L 132 du code des communes,

Vu, les arrêtés Préfectoraux,

Vu, la demande ci-dessus,

ARRETE

Article 1er: Thomas BONNIER, Président du Mont du Lyonnais Foot

Est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2eme catégorie Le 24 juin 2023 De 14h00 à 00h00 au Stade de Montrottier

A l'occasion du Tournoi de Foot à Montrottier.

A charge pour lui de son conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montrottier Le 19 juin 2023,



Mairie de Montrottier 69770- Tel 04 74 70 13 07 Fax 04 74 70 20 39 e.mail: mairie@montrottier.fr

